

L'HISTOIRE DU DRAPEAU FRANÇAIS



Le drapeau tricolore "bleu, blanc, rouge" est reconnu comme l'emblème national de la République dans la constitution française. La réunion des trois couleurs est l'héritage de la Révolution française. **Lors de la prise de la Bastille par le peuple le 14 juillet 1789, on ajoute du blanc à la cocarde bleu et du rouge que portaient les insurgés parisiens.**

Avant le drapeau, ce fut la cocarde. La Fayette, raconte dans ses Mémoires que, trois jours après la prise de la Bastille, il obligea Louis XVI se rendant à l'hôtel de ville de Paris, à porter la cocarde tricolore.

En entourant le BLANC, par le BLEU et le ROUGE, les révolutionnaires voulaient rappeler au roi qu'il ne décidait plus tout seul et que les français voulaient rester unis ! **Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.**

Par la suite, les trois couleurs sont systématiquement utilisées ensemble. **Le blanc, couleur du royaume de France**, est entouré du **bleu et du rouge, couleurs de la ville de Paris**, pour symboliser l'unité.

A l'automne 1790, l'Assemblée constituante décide que les vaisseaux de guerre et navires de commerce français doivent porter un pavillon avec trois bandes verticales : rouge près de la hampe, blanc au centre et cette bande sera plus large que les autres, bleu enfin.

Le sens vertical des couleurs s'impose. En effet, depuis un siècle déjà, le pavillon néerlandais aux couleurs rouge, blanc, bleu disposées à l'horizontal flottent sur toutes les mers.

Le drapeau tricolore ne prend sa forme définitive que le 15 février 1794 (27 pluviôse an II) lorsque la convention nationale décrète que le pavillon national «sera formé des trois couleurs nationales, disposées en bandes verticalement, de manière que le bleu soit attaché à la gable du pavillon, le blanc au milieu et le rouge flottant dans les airs».

La légende voudrait que ce soit le peintre Louis David qui ait choisi l'ordre des couleurs. **Le drapeau tricolore disparaît avec le retour de la monarchie de 1814 à 1830.**

Lors des «Trois glorieuses», les 27, 28 et 29 juillet 1830 les républicains arborent sur les barricades comme signe d'insurrection et de ralliement contre Charles X, le drapeau tricolore. Louis-Philippe réaffirme que le drapeau de la France est le drapeau bleu, blanc, rouge et peut ainsi proclamer «La nation reprend ses couleurs».

À plusieurs reprises, le drapeau tricolore fut menacé. **Le 25 février 1848, lors de la proclamation de la République, les insurgés veulent un drapeau totalement rouge.** C'est Lamartine qui, en homme politique harangua la foule et en poète sut trouver les mots pour sauver le drapeau national :

«le drapeau tricolore a fait le tour du monde, avec le nom, la gloire et la liberté de la patrie. [...] Si vous m'enlevez le drapeau tricolore, sachez-le bien, vous enlevez la moitié de la force extérieure de la France, car l'Europe ne connaît que le drapeau de ses défaites et de nos victoires dans le drapeau de la République et de l'Empire. En voyant le drapeau rouge, elle ne croira voir que le drapeau d'un parti ; c'est le drapeau de la France, c'est le drapeau de nos armées victorieuses, c'est le drapeau de nos triomphes qu'il faut relever devant l'Europe. La France et le drapeau tricolore, c'est une même pensée, un même prestige, une même terreur au besoin pour nos ennemis.» Alphonse de Lamartine

Aujourd'hui, le drapeau tricolore est le seul emblème national de la France, défini par l'article 2 de la constitution de la Cinquième République :

« La langue de la République est le français.

L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.

L'hymne national est la "Marseillaise".

La devise de la République est "Liberté, Egalité, Fraternité". »

Il flotte sur tous les bâtiments publics. Il est déployé dans la plupart des cérémonies officielles, qu'elles soient civiles ou militaires.



Philippe LEYDET
Directeur service territorial de l'ONAC-VG
de Polynésie Française